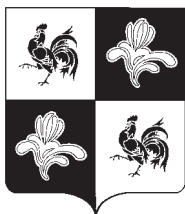


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



6 novembre 2006

SESSION ORDINAIRE 2006-2007

PROJET DE DECRET

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2006**

Index

Projet de décret	2
Tableau annexe au décret.....	4

PROJET DE DECRET

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2006**

LE COLLEGE,

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Art. 2

Pour l'année budgétaire 2006, les recettes de la Commission communautaire française sont réévaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	297.684
pour les recettes en capital	0
soit ensemble	297.684

conformément au tableau ci-annexé.

Art. 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget,

Evelyne HUYTEBROECK

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Budget initial 2006	Ajustement 2006	Ajusté 2006
TITRE I – RECETTES COURANTES				
06.02	Recettes diverses	421		421
06.03	Recettes du Complexe sportif	421		421
06.04	Remboursement de traitements	100		100
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	744		744
06.07	Recettes propres de l'IPHOV	50		50
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Etoile Polaire	647		647
06.09	Remboursement pensions IPHOV		+ 253	253
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Etoile Polaire	42		42
29.02	Intérêts financiers	500		500
39.10	Subside Européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement	68		68
46.50	Recettes liées à l'enseignement	2.887		2.887
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française (art. 7 §§1 à 6 du décret II de la Communauté française du 19.7.1993 et du décret III du 22.7.1993 de l'Assemblée de la Commission communautaire française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française)	83.492	- 1.579	81.913
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	1.625	- 19	1.606
49.24	Dotation Relations internationales	310		310
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté Française	1.294	- 283	1.011
49.26	Recettes Loterie Nationale	1.353		1.353
49.28	Subside octroyé par le Fonds social européen pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens	377		377
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 86 de la loi spéciale du 16.7.1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat)	137.103		137.103
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	29.314		29.314
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales (hors culture)	8.570		8.570
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	22.983	- 53	22.930
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne « Annoncer la couleur »	76		76
89.50	Remboursement du préfinancement « Fonds social européen »	6.800		6.800
89.51	Remboursement du préfinancement FSE pour IFPME	188		188
	Total recettes courantes	299.365	- 1.681	297.684
TITRE II – RECETTES DE CAPITAL				
76.11	Vente de terrains	0		0
76.30	Vente de bâtiments	0		0
	Total recettes de capital	0		0
	TOTAL DES RECETTES	299.365	- 1.681	297.684